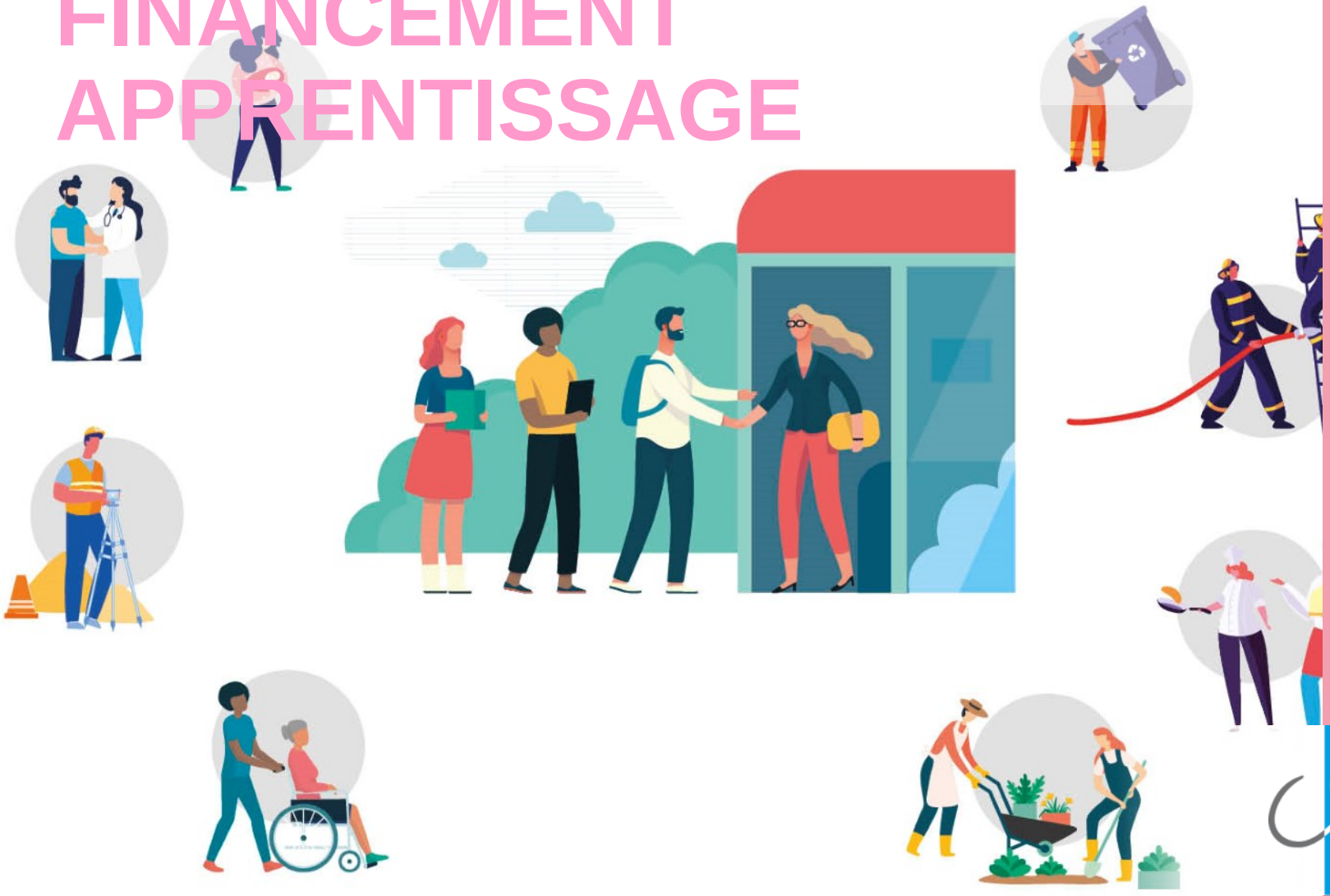
Présentation dispositif FINANCEMENT APPRENTISSAGE



Jean-Pascal Sammut
préparation de **Christine Khalkhal**

Plan d' intervention

1/ Le cadre d'intervention du CNFPT: aspects juridiques et pratiques

2/ Quelques données sur l' apprentissage en collectivités territoriales

3/ Le dispositif de financement du CNFPT : une démarche qui incombe aux CFA

4/ Les modalités de calcul de la participation financière du CNFPT

5/ Quelques repères sur les dates - durées de contrat

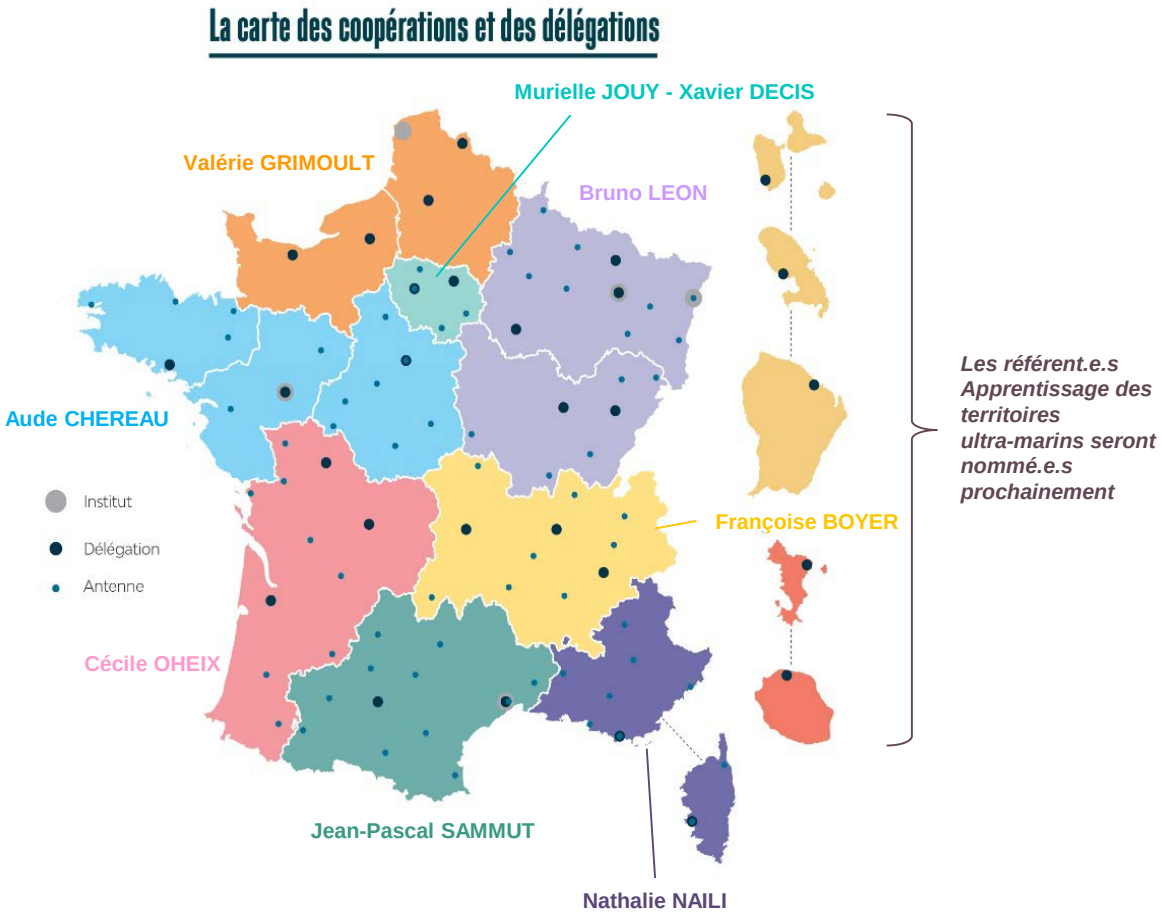
6/ Exemples pratiques

LE CADRE NATIONAL DE RÉFÉRENCE

- La loi « Pénicaud » de 2018 » pour la liberté de choisir son avenir professionnel »
- La loi du 6 août 2019 dite de « transformation de la Fonction Publique » qui complète la loi de 2016 relative à la déontologie des fonctionnaires
- Le décret du 26 juin 2020
- La délibération du conseil d' administration du CNFPT du 24 juin 2020
- La convention de partenariat entre France Compétences et le CNFPT qui précise le cadre de coopération et détermine les montants plafond de prise en charge par le CNFPT

➢ Le CNFPT positionné comme un acteur majeur de l'apprentissage pour le secteur public local

LES COORDONNATEURS APPRENTISSAGE



Les référent.e.s Apprentissage des territoires ultra-marins seront nommé.e.s prochainement

LES ESPACES DE COOPÉRATION

Délégations Bretagne, Centre-Val de Loire, Pays de la Loire
Stagiaires : 154 037
Territoriaux : 261 532

Délégations Corse, Provence-Alpes-Côte d'Azur
Stagiaires : 114 903
Territoriaux : 165 517

Délégations Hauts-de-France, Normandie
Stagiaires : 156 683
Territoriaux : 278 550

Délégations Antilles-Guyane
Stagiaires : 44 694
Territoriaux : 41 513

Délégations Bourgogne Franche-Comté, Grand-Est
Stagiaires : 142 643
Territoriaux : 212 653

Délégations océan Indien
Stagiaires : 40 850
Territoriaux : 48 568

LES DÉLÉGATIONS RÉGIONALES

hors espaces de coopération

Île-de-France
Stagiaires : 176 160
Territoriaux : 311 681

Nouvelle-Aquitaine
Stagiaires : 119 642
Territoriaux : 188 669

Occitanie
Stagiaires : 146 956
Territoriaux : 190 556

Auvergne-Rhône-Alpes
Stagiaires : 152 099
Territoriaux : 219 700

Hélène ROLLAND HEURTEBIZE –
Directrice de projet en charge de la préfiguration de la nouvelle compétence apprentissage

L'APPRENTISSAGE DANS LES COLLECTIVITÉS

- Focus « apprentis territoriaux »: apprentis recrutés par des collectivités territoriales et les établissements publics en relevant.(présence des représentants de CT dans les organes de décisions, statut FPT des agents, cotisation cnfpt)

- 14 000 apprentis dans la Fonction Publique Territoriale (moins de 25 000 dans la FP)

 avec environ 7 000 nouveaux contrats signés chaque année dans la FPT dont

 500/600 en Occitanie

- Qui sont-ils ?

QUI SIGNE QUOI ? QUI TRANSMET QUOI À QUI ?

- Contrat d'apprentissage (Cerfa) : signature collectivité / apprenti
- Convention de formation: signature CFA / collectivité

➢ 2 documents à transmettre à la DIRRECTE par la collectivité (dans les faits souvent transmis par les CFA à la DIRRECTE)

Le financement du CNFPT est acquis pour tous les contrats envoyés à la DIRECCTE et **déposés** dans la base DECA (ministère du travail): garantie de la validité du contrat

Le CFA entreprend une demande de financement en joignant 2 pièces justificatives : copie du contrat signé + copie de la convention de formation signée

LE DISPOSITIF DE FINANCEMENT DU CNFPT

- **Le CNFPT prend en charge 50% du coût de la formation pour les contrats signés après le 1er janvier 2020 (décret du 26/06/2020)**

- **Des montants maximaux de prise en charge définit avec France Compétences**

✓ Des montants fixés de manière individualisée pour 210 diplômes ou titres professionnels (ceux représentant les plus gros volumes d'apprentis dans les collectivités)
✓ Des montants forfaitaires par niveau de diplôme pour les autres diplômes :
✓ 5800 euros pour les niveaux infra bac +3 ;
✓ 6700 euros pour bac +3 et au delà

- **Pas de prise en charge des frais annexes à destination des apprentis par le CNFPT**

- **Le CFA sollicite le financement auprès du CNFPT**

3 ÉTAPES POUR LES CFA

1) Chaque CFA constitue un **dossier d'identification** auprès du CNFPT (3 éléments : un formulaire, statuts et RIB). Après enregistrement de ce dossier par le CNFPT, le CFA reçoit un numéro d'identifiant unique qui lui permet de déposer un dossier de financement pour chaque contrat d' apprentissage.

2) Transmettre pour chaque contrat d'apprentissage le formulaire de **demande individualisée de financement** afin d'obtenir un numéro d'accord de prise en charge et le montant de la contribution CNFPT

2 Pièces justificatives : copie Cerfa contrat d'apprentissage + convention de formation

3) Déposer les **factures** sur le portail Chorus pro avec les pièces justificatives exigées

L' INSTRUCTION DES DOSSIERS de FINANCEMENTTRANSMIS PAR LES CFA

- Accusé réception de la demande si toutes les pièces sont présentes
- Contrôle du dépôt Cerfa auprès de la DIRRECTE
- Contrôle des éléments fondamentaux du contrat: employeur territorial, période, code formation et nom de la formation…
- Cohérence avec la convention de formation
- Identification des conditions de prise en charge (diplôme, coût plafond)
- Détermination du montant de la prise en charge avec proratisation selon la **durée du contrat**.

➢ Information du CFA et de l'employeur sur le niveau de prise en charge et les modalités de versement

CALCUL DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DU CNFPT

LA DURÉE DU CONTRAT D' APPRENTISSAGE

Reprise des informations du CERFA avec 2 bornes :
Date de début d' exécution et date de fin du contrat
Règles du mois glissant
et tout mois commencé est dû.

La notion de « mois glissant » un mois est comptabilisé ainsi
Il commence le jour J du mois m et se termine le jour J-1 du mois m+1

Exemple du 15 septembre au 14 octobre = Un mois

SUITE CALCUL DE LA PARTICIPATION

PRINCIPE « TOUT MOIS COMMENCÉ EST DÛ »

- Application

Un contrat d' apprentissage dispose des dates suivantes :

- Date de début d' exécution le 28 septembre 2020
- Date de fin de contrat le 31 août 2021

Mois glissant: du 28 septembre 2020 au 27 aout 2021= 11 mois.
du 28 aout au 31 aout = 1 mois (mois commencé)

Total 12 mois.

 © CNFPT Occitanie

LES RÉGLES DE DATES ou DUREE DES CONTRATS D' APPRENTISSAGE

- **Loi Pénicaud(2018): Principe de la signature du contrat tout au long de l' année.**

Difficultés réelles à ce jour du fait de l' organisation des cycles de formation et des procédures de certification des diplômes et des titres.

- La durée de la formation ne peut être inférieure à 25% de la durée totale du contrat (base légale de travail 1607h par an donc mini en formation 402h /an).

- La date de début d' exécution: début de la présence chez l'employeur ou bien du début de la formation. Écart maxi de 3 mois.

Circulaire interministérielle du 30/11/96 le contrat doit expirer au plus tard deux mois après la fin du cycle de formation ou de l'examen sanctionnant le diplôme préparé. BOETFP n°97-13 du 20 juillet 1997.

LES MODALITÉS DE VERSEMENT AUX CFA

Echéancier selon dispositions du code du travail

- Versement d'un premier acompte de 50% (30 jours après la réception de la facture)
- Avant la fin du 7° mois – versement de 25%
- Versement du solde au 10° mois

Facturation faite par le CFA (dépôt plateforme Chorus) : regroupement mensuel a minima

- Information de « présence » de l' apprenti en formation (non rupture du contrat)
- Attestation de l'exécution de la formation au 3ième versement.
- Validation du paiement par le CNFPT avec information employeur

POUR TOUTES INFORMATIONS, DOCUMENTS UTILES OU QUESTIONS

Un espace dédié sur le site du CNFPT

https://www.cnfpt.fr/se-former/former-vos-agents/accueillir-apprenti/national

Une adresse: apprentissage@cnfpt.fr

Coordonnateur apprentissage Occitanie:

jeanpascal.sammut@cnfpt.fr

ANNEXES

Quelques exemples et précisions

1- POUR TOUTES INFORMATIONS, DOCUMENTS UTILES OU QUESTIONS

Coût CFA = 5 250 €/an
Plafond = 5 250 €/an
Cnfpt = 2 625 €/an
Collectivité = 2 625 €/an

1ère année
- **Collectivité = 2 625 €**
- **Cnfpt = 2625 €**

2e année
- **Collectivité = 2 625 €**
- **Cnfpt = 2 625 €**

Coût CFA = 6 500 €/an
Plafond = 5 250 €/an
Cnfpt = 2 625 €/an
Collectivité = 3 875 €/an

1ère année
- **Collectivité = 3 875 €**
- **Cnfpt = 2 625 €**

2e année
- **Collectivité = 3 875 €**
- **Cnfpt = 2 625 €**

Coût CFA = 4 850 €/an
Plafond = 5 250 €/an
Cnfpt = 2 425 €/an
Collectivité = 2 425 €/an

1ère année
- **Collectivité = 2 425 €**
- **Cnfpt = 2 425 €**

2e année
- **Collectivité = 2 425 €**
- **Cnfpt = 2 425 €**

2. Exemple contribution du Cnfpt

Diplôme de niveau I hors liste

Les montants forfaitaires du tableau du Cnfpt sont annuels 6700 euros

Contrat de 15 mois cout global 12 250 euros

Soit un cout annuel de 12 250 / 15 x12 = 9 800 euros

Coût CFA 1ère année : 9 800 €

- **Plafond forfaitaire annuel = 6 700 €**
- **Cnfpt = 6 700 x 50 % = 3 350 €**
- **Collectivité = 9 800 – 3350 = 6 450 €**

Coût CFA 2e année : 2 450 €

- **Plafond forfaitaire annuel = 6 700 €**
- **Cnfpt = 6700 x 3/12 x 50% = 837,50**
- **Collectivité 2 450 – 837,50 = 1 612,5**

DÉLÉGATIONS D'OCCITANIE



L'APPRENTISSAGE AVEC LE CNFPT

Merci à toutes et à tous, à très bientôt !